CLUB FRANÇAIS DE L'EURASIER

Régionale d'Élevage

Les résultats seront pris en compte pour la grille de sélection

MARTIGUES

Le samedi 03 Octobre 2026

La Halle de Martigues - Av. Louis-Sammut - 13500 Martigues

Jury pressenti : Mr KERIHUEL

Le CFE se réserve la possibilité de modifier le jury si nécessaire et sans préavis

Programme :

Samedi 03 Octobre :
En attente de détails

REGIONALE D'ELEVAGE et CACS la même journée

Clôture des inscriptions **par internet : le 20 septembre 2026** - www.cedia.fr

Par courrier jusqu'au 18 septembre (avec le règlement à l'ordre du CFE)
Feuille d'inscription à retourner accompagnée du paiement à l'adresse ci-dessous
CEDIA - RE Eurasiers Martigues - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM

Si vous vous êtes inscrit par internet vous ne recevrez pas de carte d'exposant par courrier.
Vous pourrez accéder à votre E-carte une semaine avant l'exposition.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES EXPOSITIONS NATIONALES

ARRIVÉE ET JUGEMENTS : L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les jugements commenceront à partir de 9h30

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm sur 35 cm, le nom et l'adresse de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce des portées à vendre. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition de quelque objet que ce soit sans l'accord du Président de la société organisatrice.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi des chiens, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.

b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (papier ou online)

Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

- CLASSES INDIVIDUELLES

ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office, suivant son âge, dans l'une des classes ci-dessous :

INTERMÉDIAIRE :Pour les chiens âgés de 15 à moins de 24 mois au jour de l 'exposition.

OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition.

CHAMPION : Réservée exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois au jour de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

JEUNE : Pour les chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois au jour de l 'exposition.

PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois au jour de l 'exposition.

BABY : Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois au jour de l'exposition.

Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Suffisant)

VETERAN : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans au jour de l'exposition.

NEUTRE : Pour les mâles stérilisés.

CHIOT : Pour les chiens âgés de 3 mois à moins de 4 mois au jour de l'exposition.

- AUTRES CLASSES

Pour être inscrit dans ces classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

COUPLE : Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire.

PAIRE : Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire.

Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

LOT REPRODUCTEUR : Pouvant être engagé au poteau. Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'AFFIXE : Pouvant être engagé au poteau. Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

NE CONCOURANT PAS : Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour. Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition et ne peut être confirmé à cette occasion.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'inscription (voir le formulaire page 3). **Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte**

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS: ***papier : 26 Juin 2024***

Internet : 3 Juillet 2024

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1. Des engagements :

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

a) Ceux refusés par le Service Vétérinaire.
b) Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
c) Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
d) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
e) Ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

QUALIFICATIFS :

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT **:** ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRÈS BON **:** ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT **:** est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIÉ : Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ÊTRE JUGÉ : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Chiot, Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRÈS BON (les chiens qualifiés BON ou SUFFISANT ne pourront prétendre à un classement).

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

SANCTIONS :

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉS : La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-même, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserve, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

TRÈS IMPORTANT

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens provenant d'un département infecté de rage ou reconnu indemne depuis moins d'un an, un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA sous les numéros 50-4317, 50-4318 et 50-4319.

La validité du certificat débute : en cas de primo-vaccination un mois après la date de sa délivrance la date du début et de fin de validité doit être portée sur le certificat. En cas de vaccination de rappel le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra être justifiée à tout moment.

Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux, une photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an.

ÉPREUVE DU T.A.N - TEST D'APTITUDES NATURELLES

Âge minimum : 9 mois

L'éducation du chien et le milieu dans lequel il évolue jouent un rôle important mais ne compensent pas toujours les faiblesses de son caractère.

Le test du TAN est basé sur l'observation de la différence entre l'inné et l'acquis du chien. Il ne fait appel à aucune préparation, il ne s'agit pas d'une épreuve avec des exercices à réussir.

Son but est de détecter les sujets peureux ou agressifs en observant leur comportement dans un environnement et dans des situations insolites.

Ce test peu complexe permet de valoriser les chiens particulièrement stables et bien équilibrés.

CONFIRMATION

Âge minimum : 12 mois

DOCUMENTS À REMETTRE OBLIGATOIREMENT AU JUGE LORS DE LA CONFIRMATION : LE FORMULAIRE DE LA SCC CORRECTEMENT REMPLI ET SIGNÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE, ACCOMPAGNÉ DU TITRE DE NAISSANCE ET LA CARTE DE TATOUAGE DU CHIEN À CONFIRMER.

IL EST RAPPELÉ QUE SEUL UN JUGE FRANÇAIS PEUT ASSURER LA CONFIRMATION.

IL EST RECOMMANDÉ DE FAIRE VACCINER LES CHIENS CONTRE LA RAGE, LA TOUX DE CHENIL ET LA GASTRO•ENTÉRITE À PARVOVIRUS

LA VENTE DE CHIOTS EST INTERDITE

Club Français de l'Eurasier

Samedi 03 Octobre 2026

REGIONALE D'ELEVAGE – MARTIGUES

DEMANDE DE PARTICIPATION

LES CHIENS DOIVENT ÊTRE INSCRITS EXCLUSIVEMENT AU NOM DE LEUR PROPRIÉTAIRE – CONTRÔLE CARTE ICAD POSSIBLE

Race: **E U R A S I E R** Sexe: ☐ Mâle ☐ Femelle

Nom du Chien: _____

N° Livre origines : _____ N° identification: _____ né(e) le: _____

Nom du père: _____

Nom de la mère: _____

Nom du producteur: _____

Nom et Prénom du propriétaire : _____Mail: _____

Adresse: _____

Code Postal: _____ Ville: _____ Pays:_____

CLASSES D'ENGAGEMENT

Aucun chien ne peut être engagé simultanément dans les classes ci-dessous,sauf les classes Couple, Lot Reproducteur et Élevage.

- Intermédiaire de 15 à 24 mois
- Ouverte à partir de 15 mois
- Champion à partir de 15 mois (joindre la copie du titre de Champion SCC ou FCI)
- Jeune de 9 à 18 mois
- Vétéran à partir de 8 ans
- Puppy de 6 à 9 mois
- Baby de 4 à 6 mois
- Neutre (mâles stérilisés, ne donne pas accès au bob)

- Couple avec : ……
- Paire avec : ……

- Confirmation âge minimum 12 mois
- TAN âge minimum 9 mois
- Ne concourant pas

Les lots Reproducteurs et d'Élevage peuvent être inscrits sur place avant 14h00

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT à cette demande de participation
- Photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens provenant de départements infectés ou de l'étranger.
- Photocopie des justificatifs pour l'inscription en classe champion

	Tarifs Adhérents	Tarifs non Adhérents
1er chien	30€	40€
2ème et 3ème chien	25€	35€
4ème chien	20€	30€
5ème chien et +	15€	25€
Baby / Puppy	15€	20€
Neutre / un pti truc en + ou en -/ Vétéran (ne peuvent être considérés comme 1er chien)	10€	15€
Paire, Couple	2€	
Lot reproducteurs, lot d'élevage	5€	
Test d'Aptitudes Naturelles		
T.A..N. si chien engagé dans une classe individuelle	10€	25€
T.A.N. sur un chien non jugé en classe individuelle	15€	30€
Inscription au TAN le jour de l'exposition (uniquement pour les chiens inscrits au catalogue)	25€	35€
Confirmation sur un chien non jugé en classe individuelle	25€	35€
Ne concourant pas	1€	1€

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition, que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le C F E de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à moi-même ou à mon chien ou causés par lui.

Tarif dégressif applicable uniquement pour les chiens appartenant à un même propriétaire

Tarif pour les adhérents du club à jour de cotisation 2026.
Merci de noter ici votre numéro d'adhérents : ……..

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement de la S.C.C., notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Date : _____ Signature